

**MODE D'EMPLOI — Soumettre sa candidature pour
siéger au conseil d'administration lors de
l'assemblée générale annuelle du 26 octobre 2026**



**Culture
Montréal**

Ce document vous propose quelques informations utiles afin de mieux vous accompagner pour soumettre votre candidature et rejoindre le conseil d'administration de Culture Montréal.

D'abord, voici un bref rappel de notre mission, notre vision, nos objectifs et nos valeurs :

Notre mission

Culture Montréal est un organisme citoyen à but non lucratif, indépendant et non partisan dont la mission est d'ancrer la culture au cœur du développement de Montréal par des activités de réflexion, de concertation et des interventions structurées autour des citoyens, des créateurs et du territoire.

L'organisme est reconnu comme un conseil régional de la culture par le ministère de la Culture et des Communications.

Notre vision

En 2029, reconnu pôle d'expertise en vitalité culturelle et catalyseur d'innovation en politiques publiques, Culture Montréal fait des arts et de la culture une réponse essentielle aux enjeux territoriaux, économiques, environnementaux et sociaux de la métropole québécoise.

Nos objectifs

- Favoriser le droit, l'accès et la participation à la culture pour tous les citoyens montréalais.
- Mobiliser les leaders montréalais autour du rôle fondamental de la culture dans le développement de Montréal.
- Contribuer au positionnement de Montréal comme métropole culturelle.

Nos valeurs

Inclusion

Tous les Montréalais et les Montréalaises qui souhaitent contribuer de près ou de loin à la mission de Culture Montréal sont les bienvenus et peuvent être membres de notre organisation.

Diversité

Pour avoir une compréhension fine des enjeux culturels et montréalais, nos structures de travail et de gouvernance doivent être diversifiées et représentatives de la société montréalaise ainsi que du milieu culturel montréalais.

Proactivité

Pour avoir une vision globale et un impact, il faut prendre les devants et s'élever au-dessus de la mêlée. Réfléchir sur le moyen et le long terme permet de proposer des solutions concrètes, innovantes et probantes.

Collaboration

Pour concerter, mobiliser et fédérer, il faut forcément collaborer avec toutes les parties prenantes présentes sur le territoire montréalais.

Pertinence

Chaque action, chaque intervention, chaque projet doit être mené avec la conviction que cela sera en cohérence avec notre mission et utile au développement culturel de notre territoire.

Rigueur

Intellectuelle, professionnelle, éthique, depuis la fondation de Culture Montréal, c'est ce qui a contribué à sa notoriété.

1. COMPOSITION ET RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tout membre en règle de Culture Montréal a droit de vote et peut être élu au conseil d'administration. Le conseil est composé de 21 membres, élus pour un mandat de deux (2) ans.

2. EXIGENCES ET ENGAGEMENT

Le conseil d'administration tient habituellement six (6) séances par année d'une durée de 2 h. Une rencontre d'une journée de travail et de réflexion est également tenue au courant de l'année. Sauf exception, les rencontres se tiennent en présentiel.

Il est important de considérer que la fonction représente un investissement en temps et requiert des valeurs fortes d'engagement, d'esprit de collaboration et d'intégrité.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration de Culture Montréal sont invités, selon leurs intérêts et leurs expertises, à siéger à l'une des commissions permanentes de l'organisme.

3. COMMENT SOUMETTRE SA CANDIDATURE ?

Onze (11) postes seront mis en élection lors de l'assemblée générale annuelle 2026.

Pour présenter votre candidature, vous devez être membre en règle de Culture Montréal et devez faire parvenir un dossier de candidature à l'adresse mobilisation@culturemontreal.ca, au plus tard le 6 octobre 2026.

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- Votre prénom et nom
- Votre titre professionnel
- Pronoms que vous souhaitez que nous utilisions (facultatif)

→ Deux courts textes :

- Présentation de votre parcours professionnel (150 mots maximum)
- Quelle est votre motivation à siéger au conseil d'administration de Culture Montréal ? (150 mots maximum)

Le jour de l'AGA, chaque candidate et chaque candidat sera invité à se présenter pendant une durée maximale de **90 secondes** devant les membres présents en salle, selon l'ordre alphabétique établi. En premier, les personnes représentant une association artistique professionnelle, puis suivront les candidatures individuelles.

→ Une photo (portrait) de vous (haute résolution, format JPEG) avec le crédit

En nous fournissant une photo, vous nous cédez les droits d'utilisation de celle-ci

Aucun autre document ne sera accepté. Ces dossiers de candidature seront publiés sur le site web de Culture Montréal.

4. QUOI FAIRE EN CAS D'ABSENCE LE JOUR DE L'AGA

Dans le cas où vous ne pourriez être présent(e) le jour de l'assemblée générale annuelle - le 26 octobre 2026 :

Exceptionnellement, nous demandons aux personnes candidates, qui ne pourront être sur place le jour de l'AGA, de fournir une vidéo de présentation d'une durée maximale de 90 secondes qui sera présentée à l'écran, le soir de l'assemblée. Cette vidéo remplace ainsi la brève allocution qui est habituellement donnée par les personnes candidates lors de l'assemblée devant les membres présents en salle. Vous devez donc être la seule personne à l'écran et vous adresser directement à la caméra, c'est-à-dire aux membres de l'assemblée.

COMMENT BIEN PRÉPARER SA VIDÉO DE PRÉSENTATION

Votre vidéo de présentation doit absolument respecter les critères suivants et être envoyée à mobilisation@culturemontreal.ca au plus tard le jeudi 15 octobre 2026 :

- Une présentation simple de vos motivations et arguments ;
- Au format paysage plutôt que portrait ;
- Adressez-vous à la caméra ;
- Vous devez paraître seul(e) à l'image (aucun dialogue) ;
- N'inscrivez pas d'écritures sur l'image ;
- Le son et l'image doivent être de bonne qualité ;
- Ne faites pas de montage, l'enregistrement doit être continu ;
- La vidéo doit être d'une **durée maximale de 90 secondes**.

Gardez en tête que cette vidéo sera votre seul outil pour convaincre les membres votants de vous élire au moment de l'élection.

5. L'IMPORTANCE DE FAIRE CAMPAGNE

Les postes au sein du conseil d'administration de Culture Montréal sont très convoités ! Nous vous suggérons de commencer dès maintenant à faire campagne auprès des membres de Culture Montréal, puisque ce sont eux qui élisent les membres du conseil d'administration.

N'hésitez pas à inviter les gens de votre réseau à devenir membre de Culture Montréal au plus tard le 25 octobre 2026 à 15 h et à venir voter lors de l'AGA du 26 octobre 2026.

6. LES DATES À RETENIR

6 octobre 2026 :

Date limite pour envoyer votre candidature

— mais nous vous encourageons fortement à la déposer le plus tôt possible !

— Vous devez être membre en règle lors de votre dépôt de candidature et au moment de l'élection

15 octobre 2026 :

Date limite pour envoyer votre vidéo de présentation (en cas d'absence le jour de l'AGA)

— mais nous vous encourageons fortement à nous la transmettre le plus tôt possible !

25 octobre 2026 à 15 h :

Date limite pour mettre à jour votre adhésion pour venir voter

26 octobre 2026 :

Assemblée générale annuelle de Culture Montréal

7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Fanny Royer, conseillère à la gestion des communautés et à la mobilisation : mobilisation@culturemontreal.ca